



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.5/24
3 novembre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS
Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ D'EXAMINER LES TENDANCES
ET L'ÉCONOMIE DES TRANSPORTS SUR SA ONZIÈME SESSION
(21-23 septembre 1998)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s
Participation	1
Adoption de l'ordre du jour	2
Activités des organes de la CEE présentant un intérêt pour le Groupe de travail	3 - 8
a) Commission économique pour l'Europe	3
b) Comité des transports intérieurs	4 - 7
c) Groupes de travail de la CEE	8

Veuillez noter que la distribution des documents du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) n'est plus "restreinte". En conséquence, le secrétariat a adopté un nouveau système de numérotation selon lequel tous les documents autres que les rapports et les ordres du jour seront numérotés comme suit : TRANS/WP.5/année/numéro. L'ancien système de numérotation (par ex. TRANS/WP.5/24) sera conservé pour les rapports, ordres du jour, résolutions et autres publications importantes.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>
Suivi de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement	9 - 13
Faits nouveaux concernant les politiques de transport	14 - 39
a) Progrès dans la réalisation des couloirs de transport paneuropéens et des zones de transport paneuropéennes	14 - 28
b) Échange de vues sur l'évolution des transports européens résultant du processus d'intégration	29 - 36
c) Suivi des progrès réalisés vers l'économie de marché dans le secteur des transports des pays en transition	37 - 39
Processus d'évaluation des projets d'infrastructure dans le domaine des transports intérieurs	40 - 53
a) Évaluation des projets relatifs aux couloirs de transport paneuropéens Nos 2 et 9 b) dans les États nouvellement indépendants (ENI)	40 - 46
b) Incidences des mesures de réglementation sur les besoins en infrastructures de transport dans les États nouvellement indépendants (ENI)	47 et 48
c) Projet d'évaluation des besoins en infrastructures de transport (TINA)	49 - 53
Liaisons de transport euro-asiatiques	54 - 60
Assistance aux pays en transition	61 - 64
Système européen cohérent d'infrastructures de transport international	65 - 68
Établissement d'un système européen de bases de données sur les transports	69 - 71
Questions relatives au transport en Méditerranée	72 - 78
a) Liaison permanente Europe/Afrique par le détroit de Gibraltar	73 et 74
b) Centres d'étude des transports en Méditerranée et Centre de formation dans le domaine des transports	75 - 78

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>
Projet de programme de travail pour 1999-2003	79 - 81
Élection du Bureau pour les sessions du Groupe de travail de 1999 et 2000	82
Questions diverses	83 et 84
a) Date de la prochaine session	83
b) Documentation	84
Adoption du rapport	85

* * *

Annexe : Projet de programme de travail pour 1999-2003

RAPPORT

PARTICIPATION

1. Le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports a tenu sa onzième session du 21 au 23 septembre 1998. MM. W. Dörries (Allemagne) et V. Arsenov (Fédération de Russie) étaient, respectivement, Président et Vice-Président de la session à laquelle ont participé les représentants des pays membres de la CEE suivants : Allemagne, Bélarus, Espagne, Fédération de Russie, Grèce, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque et Ukraine. La Commission de la Communauté européenne (CCE) était aussi représentée ainsi que les organisations intergouvernementales suivantes : Commission du Danube (CD), Conférence européenne des Ministres des transports (CEMT) et Organisation pour la coopération entre les chemins de fer (OSJD). L'organisation non gouvernementale suivante était représentée : Union internationale des chemins de fer (UIC).

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. L'ordre du jour provisoire (TRANS/WP.5/23) a été adopté.

ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA CEE PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL

a) Commission économique pour l'Europe

Document : E/1998/38-E/ECE/1365

3. Le Groupe de travail a été informé des résultats de la cinquante-troisième session de la Commission économique pour l'Europe (21-23 avril 1998), notamment de la mise en oeuvre de la réforme et des directives pour classer les activités des organes subsidiaires principaux par ordre de priorité (E/1998/38-E/ECE/1365).

b) Comité des transports intérieurs

Documents : ECE/TRANS/125 et Add.1

4. Le Groupe de travail a été avisé des activités examinées par le Comité des transports intérieurs à sa soixantième session dans la mesure où elles avaient un rapport avec son domaine de travail.

5. En ce qui concerne le processus de réforme, le Groupe de travail a été informé qu'à sa soixantième session (12-16 janvier 1998), le Comité avait notamment examiné un certain nombre d'aspects ayant trait à l'incidence du processus de réforme pour le secteur des transports de la CEE. Il a décidé que le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie

N. B. Les passages soulignés indiquent une décision prise au cours de la session.

des transports resterait un organe permanent et que son programme de travail serait davantage axé sur les questions relatives au suivi de la troisième Conférence paneuropéenne sur les transports (Helsinki, 23-25 juin 1997) (ECE/TRANS/125, par. 9).

6. Le Comité a aussi été d'avis que le Groupe de travail devrait à l'avenir axer davantage ses activités sur les aspects relatifs à l'infrastructure des transports et en particulier sur ceux concernant les couloirs de transport paneuropéens et les zones de transport paneuropéennes, y compris les liaisons Europe-Asie. L'accent devrait en particulier être mis sur les questions de mise au point de méthodes harmonisées pour assurer une planification appropriée des transports et des infrastructures ainsi que sur l'incidence de l'application des Accords et des Conventions de la CEE sur les liaisons susmentionnées entre les infrastructures de transport.

7. Le Comité a en outre considéré que les préoccupations des pays en transition et celles liées aux transports en Méditerranée devraient aussi être dûment prises en considération dans les activités du Groupe de travail (ECE/TRANS/125, par. 42 et 43).

c) Groupes de travail de la CEE

Documents : TRANS/SC.1/361 et Corr.1; TRANS/SC.2/188; TRANS/SC.3/143; TRANS/WP.24/79; TRANS/WP.6/133

8. Le Groupe de travail a été informé d'un certain nombre d'activités relatives aux tendances et à l'économie des transports réalisées par d'autres groupes de travail tels que le Groupe de travail des transports routiers, le Groupe de travail des transports par chemin de fer, le Groupe de travail des transports par voie navigable, le Groupe de travail du transport combiné et le Groupe de travail des statistiques des transports.

SUIVI DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR LES TRANSPORTS ET L'ENVIRONNEMENT

Documents : ECE/RCTE/CONF./2/FINAL; ECE/RCTE/CONF./3/FINAL; JMTE/1998/2

9. Le Groupe de travail a été informé des résultats de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement (Vienne, 12-14 novembre 1997) au vu de la Déclaration de Vienne (ECE/RCTE/CONF./2/FINAL) et du Programme commun d'action (ECE/RCTE/CONF./3/FINAL).

10. À ce sujet, il convenait de noter que la Déclaration portait sur un certain nombre de questions soulignant la relation réciproque entre les transports et l'environnement.

11. En ce qui concerne le Programme commun d'action et le suivi de la Conférence régionale, le Comité des transports intérieurs avait décidé à sa soixantième session d'étudier à sa session suivante les progrès réalisés dans le suivi de la Conférence régionale et prié ses organes subsidiaires d'inscrire cette question à leur ordre du jour et d'étudier comment ils pourraient contribuer à atteindre les objectifs de la Conférence (ECE/TRANS/125, par. 22).

12. Conformément à cette demande et après avoir consulté le Président du Groupe de travail, le secrétariat avait estimé qu'au plan international les éléments I c) et III c) du Programme commun d'action (ECE/RCTE/CONF./3/FINAL) pourraient se prêter à des activités de suivi à entreprendre par le Groupe de travail. Les renseignements présentés par le secrétariat à ce sujet ainsi que ceux communiqués par d'autres organismes intergouvernementaux, relevant ou non du système des Nations Unies, au sujet des activités de suivi à entreprendre dans le cadre du Programme commun d'action avaient été rassemblés par le secrétariat dans le document JMTE/1998/2 (anglais seulement), pour examen par la Réunion commune sur les transports et l'environnement (Genève, 7 juillet 1998) dont le rapport paraîtra sous la cote JMTE/1998/4.

13. Après avoir examiné un certain nombre d'aspects relatifs à sa contribution éventuelle, le Groupe de travail est convenu qu'au niveau international les rubriques suivantes du Programme commun d'action (ECE/RCTE/CONF./3/FINAL) étaient en corrélation avec son programme de travail : I c), d), q), h); III e); IV c), f). Il a fait observer que si d'autres organes venaient à s'intéresser à ces domaines, ses membres souhaiteraient être associés à ces travaux et être tenus informés des résultats. Au sujet de la rubrique III c), le Groupe de travail a estimé qu'elle pourrait être abordée en détail par une réunion spéciale informelle à convoquer sous ses auspices. Il a fait observer que ces questions seraient examinées, ainsi que les propositions d'autres organes, avant la fin de l'année 1998, à l'occasion d'une réunion de toutes les organisations internationales participant au processus de suivi de la Conférence.

FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LES POLITIQUES DE TRANSPORT

- a) Progrès dans la réalisation des couloirs de transport paneuropéens et des zones de transport paneuropéennes

Document : TRANS/WP.5/1998/1

14. Le Groupe de travail a noté qu'à sa soixantième session, le Comité avait prié la CE de présenter au Groupe de travail (WP.5), à sa prochaine session, un rapport sur les progrès dans la réalisation des couloirs de transport paneuropéens (ECE/TRANS/125, par. 47).

15. À propos des activités sur les couloirs de transport, à sa dixième session, le Groupe de travail avait aussi prié la CE de faire circuler des informations sur la zone méditerranéenne ainsi que sur d'autres zones de transport paneuropéennes (TRANS/WP.5/22, par. 50, 51 et 79).

16. Conformément à ces deux demandes, la CE a établi un rapport indiquant la situation des couloirs de transport paneuropéens et des zones de transport paneuropéennes (TRANS/WP.5/1998/1).

17. Le Groupe de travail a noté que, bien que le rapport porte sur toute l'étendue des dix couloirs paneuropéens définis à Helsinki, les données techniques précises qui y figurent sont axées sur le principe des couloirs définis à Helsinki dans les dix pays adhérents faisant l'objet

du processus TINA (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie). Le principe des zones de transport paneuropéennes a également été incorporé au rapport.

18. Les couloirs définis à Helsinki dans les dix pays du processus TINA comportent 12 770 km de voies ferrées et 11 145 km de routes (c'est-à-dire environ 24 000 km de liaisons à longue distance); le caractère multimodal des couloirs est complété par 33 aéroports, 9 ports maritimes et 49 ports fluviaux faisant fonction de noeuds de communication.

19. Sur la base des projets déjà en cours ou prêts à être réalisés et des investissements éventuels déterminés par les pays ayant fait des propositions, on a fait des estimations de coûts qui ont abouti, pour la période allant jusqu'en 2015, à un volume d'investissement total dans l'infrastructure (c'est-à-dire remise en état, reconstruction, modernisation, construction nouvelle) de 90 000 millions d'ECU pour les couloirs définis à Helsinki dans les pays du processus TINA et pour d'autres liaisons supplémentaires.

20. Se référant à l'annexe du document TRANS/WP.5/1998/1, le Groupe de travail a noté que des mémorandums d'accord étaient en cours d'établissement pour les couloirs 8 et 10.

21. Les représentants de la République tchèque et de la Fédération de Russie ont informé le Groupe de travail des travaux en cours dans leurs pays respectifs en vue d'intégrer les principes de couloirs de transport aux politiques de transport correspondantes.

22. Comme pour les activités menées à bien pour les couloirs 2 et 9 (branche b)) (voir aussi par, 40 à 46), le Groupe de travail a prié les Gouvernements de l'Ukraine et de la République de Moldova de fournir les informations suivantes sur les couloirs 3 et 5 dans les NEI : i) le choix de mesures de réglementation conformément à la situation des transports dans les NEI, ii) le rassemblement d'informations sur les transports concernant les caractéristiques physiques des infrastructures routières et ferroviaires, ainsi que iii) des volumes de trafic voyageurs et marchandises, par liaison.

23. Afin d'évaluer les projets relatifs aux couloirs 3 et 5, le Groupe de travail a demandé que la réunion commune spéciale, informelle, de la CEE et de la CE soit organisée en vue de procéder de la même manière à l'identification des projets comme cela avait été fait pour les couloirs 2 et 9 (branche b)) (voir aussi par. 40 à 46).

24. Le Groupe de travail a appris par le représentant de la CE qu'à l'heure actuelle il n'existait pas de prévisions de trafic cohérentes dans la région des pays du TINA. La nécessité de disposer de prévisions détaillées pour le trafic futur pendant l'application du processus TINA avait incité son organisation à entreprendre une étude spécifique pour les prévisions de trafic sur le réseau TINA qui devrait être terminée au début de 1999 et qui serait mise à la disposition de la CEE.

25. Étant donné l'importance particulière des couloirs pour le trafic des pays en transition, le Groupe de travail a considéré que les flux de circulation sur ces axes devraient être facilités en priorité. Compte tenu

de cet élément, il a décidé de procéder à sa prochaine session à un examen plus détaillé des questions relatives aux systèmes automatiques de changement d'écartement des voies dans les transports ferroviaires. Il a prié le représentant de la CE de transmettre une copie du rapport établi dans le cadre du processus TACIS au secrétariat qui en distribuerait une synthèse aux fins d'examen par le Groupe de travail.

26. En vue d'en apprendre davantage sur les possibilités d'amélioration de l'infrastructure des transports compte tenu également des contraintes financières pendant la phase de construction, le Groupe de travail a prié le secrétariat de lui fournir une documentation contenant une série de normes géométriques transitoires sur les infrastructures qui ont été mises au point dans le cadre des projets TEM et TER.

27. Soulignant l'importance du facteur coût pour la mise en place de l'infrastructure de transport, le représentant de la CE s'est engagé à communiquer au secrétariat un rapport sur l'analyse des coûts unitaires pour les pays du TINA indiquant les différences de coût dans le cas où l'on envisage de construire une infrastructure nouvelle ou de moderniser une infrastructure existante.

28. Le Groupe de travail a beaucoup apprécié la mine d'informations contenues dans ce document et a prié la CE d'établir également pour sa prochaine session un rapport indiquant les progrès dans la réalisation des couloirs de transport paneuropéens et des zones de transport paneuropéennes.

b) Échange de vues sur l'évolution des transports européens résultant du processus d'intégration

Document : TRANS/WP.5/1998/2

29. Afin de poursuivre l'examen des aspects de la concurrence dans le secteur des transports, le représentant de la CE s'était engagé, à la dixième session du Groupe de travail, à fournir des renseignements complémentaires sur la sélection et la mise en oeuvre concrètes de diverses actions relatives à la concurrence, l'accent étant mis, en particulier, sur la situation dans les pays en transition (TRANS/WP.5/22, par. 20).

30. Soulignant l'expérience de l'Union européenne en matière de concurrence, le représentant de la CE a fait observer que l'élaboration du droit de la concurrence et la création de services administratifs nationaux constituaient la base de la coopération entre les pays membres et la Commission. Cette coopération pourrait aujourd'hui être plus largement exploitée que par le passé, en laissant aux autorités nationales le soin d'appliquer leur législation interne, ou celle de la communauté, aux activités des transporteurs.

31. Pour la coopération entre l'Union et les pays de l'Europe centrale et orientale, les règles d'application pertinentes étaient énoncées dans les accords européens qui prévoyaient un mécanisme chargé de notifier les services de la concurrence compétents de l'UE et des pays où les affaires faisant l'objet d'une enquête avaient leur origine. Dans la recherche de solutions acceptables, chaque service était prié de tenir compte des observations de ses homologues.

32. En réponse à une demande du Groupe de travail, le représentant de la Pologne a accepté d'entreprendre une analyse des problèmes de transport rencontrés dans l'application, entre autres, des principes d'une économie de marché au secteur des transports intérieurs des pays concernés par le couloir de transport paneuropéen No 2 (Allemagne, Bélarus, Fédération de Russie et Pologne). L'analyse se fondera sur les renseignements communiqués par ces quatre pays.

33. Le représentant de l'Italie a fait savoir qu'il était d'accord, en principe, d'entreprendre une analyse similaire portant sur les problèmes d'infrastructure et de réglementation dans les pays concernés par le couloir de transport paneuropéen No 5 (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Hongrie, Italie, Slovénie et Ukraine). L'analyse sera fondée sur les renseignements communiqués par ces pays.

34. Pour qu'il puisse accepter cette tâche, le représentant de l'Italie a précisé que les autorités compétentes de son pays devront approuver la demande. Il a donc prié le secrétariat de prendre contact avec son Gouvernement afin de régler cette question.

35. À ce propos, le Groupe de travail reconnaissait que ce genre d'analyse pourrait, dans l'avenir, être entrepris sur le Danube pour le couloir de transport paneuropéen No 7.

36. En outre, le Groupe de travail a demandé au secrétariat de faire parvenir aux pays candidats à l'adhésion à l'UE un exemplaire du rapport de 1997 sur la politique de concurrence de la Communauté européenne (XXVIIème Rapport sur la politique de concurrence). Il a prié ces pays de présenter au secrétariat leurs commentaires sur les aspects de ce document intéressant le secteur des transports intérieurs.

c) Suivi des progrès réalisés vers l'économie de marché dans le secteur des transports des pays en transition

Documents : TRANS/WP.5/1998/3 et Add.1

37. À sa dixième session, le Groupe de travail avait décidé de suivre, sur la base d'une liste d'indicateurs qu'il aura établie, les progrès réalisés vers l'économie de marché dans le secteur des transports des pays en transition (TRANS/WP.5/22, par. 29).

38. Au vu des renseignements communiqués, le Groupe de travail a constaté que, dans les pays en transition, le processus de privatisation avait considérablement progressé depuis le début de la conversion à l'économie de marché. Analysant les faits nouveaux survenus dans ces pays, le Groupe de travail a observé que parmi les modes de transport intérieurs, les transports routiers avaient été en bonne partie privatisés, ce qui n'était pas sans effet sur la productivité générale des transports et la part de ce secteur dans le PIB. De par la nature du secteur des transports routiers, le nombre des transporteurs privés était de loin supérieur à celui de ceux opérant dans les secteurs des transports par voie navigable

et par chemin de fer. En effet, si les entreprises se comptaient par dizaines de milliers dans le secteur routier, il n'y en avait que quelques dizaines pour les transports ferroviaires et les transports par voie navigable. Cela ne signifiait toutefois pas nécessairement que le processus de transformation laissait à désirer car, en pourcentage, la part des transporteurs privés pouvait néanmoins être relativement importante pour ces modes. Le fait que le nombre d'entreprises mixtes publiques/privées puisse être relativement élevé constituait une caractéristique du processus de transition. Dans le cadre de ce dernier, un grand nombre de dispositions juridiques avaient été adoptées compte tenu parfois des normes internationales et des directives de l'UE afin de faciliter l'intégration du pays concerné à la sphère des échanges et des transports internationaux.

39. Le Groupe de travail a décidé de prier les pays qui n'avaient pas encore communiqué de renseignements au sujet des indicateurs retenus dans le domaine des transports pour évaluer les progrès des pays en transition vers l'économie de marché de le faire et de fournir à ce propos des données à compter de 1997 pour les points figurant à l'annexe 1 du document TRANS/WP.5/22.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

a) Évaluation des projets relatifs aux couloirs de transport paneuropéens Nos 2 et 9 b) dans les États nouvellement indépendants (ENI)

Document : TRANS/WP.5/1998/4

40. À leurs soixantième et dixième sessions respectivement, le Comité des transports intérieurs et le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports ont examiné un certain nombre de questions relatives au suivi juridique et technique de la CEE en ce qui concerne la réalisation, dans les États nouvellement indépendants (ENI), des couloirs de transport paneuropéens. À ce sujet, il a été estimé que, comme cela se faisait dans le cadre du projet TINA (Évaluation des besoins en infrastructures de transport) de la Commission européenne (CE), on pourrait entreprendre des études sur les couloirs de transport paneuropéens en dehors de la région du projet TINA c'est-à-dire au Bélarus, en Fédération de Russie, en République de Moldova et en Ukraine. Les activités à entreprendre devraient porter sur i) le choix de mesures de réglementation en fonction de la situation de l'infrastructure des transports dans les ENI, ii) la collecte d'informations liées au transport concernant les caractéristiques physiques des infrastructures routières et ferroviaires, ainsi que iii) sur les volumes de trafic voyageurs et marchandises, par liaison. Le Groupe de travail WP.5 avait estimé que cette tâche pourrait être entreprise par une réunion commune spéciale de la CE et de la CEE, de caractère informel (ECE/TRANS/125, par. 44 et TRANS/WP.5/22, par. 33 et 43).

41. En outre, il avait été jugé que la Réunion spéciale pourrait étudier les différentes méthodes d'évaluation et définir la méthode convenant le mieux à l'évaluation des projets compte tenu de l'existence de données pertinentes pour la fixation des priorités de réalisation dans un couloir multimodal. Sur la base de la méthode retenue, la Réunion spéciale commencerait à analyser et définir les projets à entreprendre sur les tronçons suivants des couloirs de transport paneuropéens : No 2 frontière entre

la Pologne et le Bélarus-Minsk-Moscou; No 9 (tronçon b))
Minsk-Kaunas-Klaipeda/Kaliningrad (TRANS/WP.5/22, par. 40 et 41
et ECE/TRANS/125, par. 45).

42. À l'invitation du Gouvernement lituanien, une réunion commune spéciale de la CEE et de la CE, de caractère informel, a été convoquée à Vilnius (29 et 30 avril 1998) pour commencer l'analyse et l'évaluation des projets de transport intéressant les couloirs susmentionnés.

43. Le Groupe de travail a remercié le Gouvernement de la Lituanie d'avoir accueilli la réunion commune spéciale et l'a aussi remercié du soutien qu'il a apporté au travail du secrétariat.

44. Pendant l'examen du rapport de la réunion de Vilnius, le Groupe de travail a noté que le document TRANS/WP.5/R.82 contenait de précieux renseignements sur la réglementation du transport dans les pays participant au projet TINA, mais que jusqu'à présent seul le Bélarus avait communiqué des renseignements de ce genre. Afin de se faire une idée complète de cet aspect important des transports, il a demandé aux Gouvernements de la République de Moldova, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine de communiquer au secrétariat tous renseignements utiles, pour qu'ils puissent être pris en considération dans les futurs travaux sur les couloirs de transport. De la même façon, le Groupe de travail a demandé aux Gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait de communiquer dès que possible des renseignements sur les caractéristiques physiques de leurs infrastructures routières et ferroviaires et sur le volume du trafic voyageurs et marchandises, liaison par liaison, ainsi que des observations sur la méthode utilisée à cette fin dans le cadre du projet TINA, pour permettre la poursuite des analyses concernant les couloirs 2 et 9 b).

45. En outre le Groupe de travail a demandé au secrétariat de convoquer à nouveau la réunion commune spéciale afin de retenir des projets dans les couloirs 2 et 9 b), compte tenu notamment de ses recommandations sur la définition des capacités d'infrastructure de transport (TRANS/WP.5/R.60) et d'une méthode d'évaluation commune - fondée sur les enseignements du projet TINA - à l'intention des pays nouvellement indépendants.

46. À ce propos, le représentant de la CE a informé le Groupe de travail qu'une version définitive de la méthode d'évaluation avait été établie pour les projets de transport dans les pays participant au projet TINA, qui contenait aussi les observations faites par des institutions financières internationales. Cette version, qui est intitulée "Principaux critères techniques à prendre en considération lors de l'évaluation des projets dans le cadre TINA", sera remise au secrétariat sous peu.

b) Incidences des mesures de réglementation sur les besoins en infrastructures de transport dans les États nouvellement indépendants (ENI)

47. À sa dixième session, le Groupe de travail a décidé d'entreprendre les travaux préparatoires nécessaires sur la question à l'examen, à condition d'obtenir une assistance par l'intermédiaire du programme TACIS ou d'autres

sources (TRANS/WP.5/22, par. 33). À ce sujet, le représentant de la Communauté européenne a fait observer que le programme TACIS était un programme d'assistance technique fondé sur la demande et que la requête initiale d'assistance devait donc provenir des gouvernements (TRANS/WP.5/22, par. 33 et 34).

48. Les représentants du Bélarus et de la Fédération de Russie ont insisté sur les avantages qu'ils avaient à bénéficier du programme TACIS pour pouvoir analyser les effets des mesures de réglementation sur les besoins en infrastructures de transport. En réponse à leur demande, le Gouvernement allemand et la Communauté européenne leur attribueront le mandat qui avait été défini pour une analyse analogue de la réglementation dans les pays participant au programme PHARE, entreprise en 1996.

c) Projet d'évaluation des besoins en infrastructures de transport (TINA)

Document : TRANS/WP.5/1998/5

49. Au cours de sa dixième session, le Groupe de travail a été informé des activités du projet TINA (voir aussi TRANS/WP.5/22, annexe 2). Notant que le rapport de situation sur le processus TINA abordait un certain nombre d'aspects de l'évaluation des projets de transport, le Groupe de travail a demandé à son Président qu'il soit distribué à la prochaine session (TRANS/WP.5/22, par. 45).

50. Le représentant de la CE a présenté le rapport (TRANS/WP.5/1998/5) et a abordé plusieurs questions techniques et économiques détaillées dont traitaient les analyses. Ce faisant, il a expliqué la méthode appliquée pour évaluer les besoins en infrastructures de transport dans les pays du TINA et signalé qu'une méthode analogue était suivie pour les enquêtes entreprises en commun par la CEE et la CE sur les couloirs de transport paneuropéens dans les États nouvellement indépendants.

51. Le Groupe de travail a aussi été informé du fait que le prolongement des infrastructures de transport depuis la région du TINA dans les pays baltes et en Pologne jusqu'au Bélarus et la Fédération de Russie avait été assuré par des dispositions bilatérales spéciales. Il estimait que l'on pourrait envisager des liaisons supplémentaires du même genre partant de la région du TINA vers l'Ukraine et la République de Moldova. En raison de l'absence de ces deux pays pendant la discussion, l'étude de cette question n'a pu être poursuivie davantage.

52. Comme la question des rapports entre les activités de transport et la croissance économique était une des questions fondamentales abordées dans le contexte des investissements d'infrastructure, le Groupe de travail a estimé que cette question devrait être examinée à l'une de ses sessions futures.

53. Le représentant de la CE a informé le Groupe de travail que le rapport final sur le projet TINA serait achevé en juin 1999 et qu'un exemplaire en serait communiqué par la suite au secrétariat.

LIAISONS DE TRANSPORT EURO-ASIATIQUES

Documents : TRANS/WP.5/1998/6; document informel du secrétariat

54. Entre autres questions, le Groupe de travail et le Comité des transports intérieurs ont examiné, à leurs dixième et soixantième sessions respectivement, celle des liaisons de transport euro-asiatiques (TRANS/WP.5/22, par. 60 à 63; ECE/TRANS/125, par. 48 à 50). Afin de poursuivre la discussion de ce point, le Comité a décidé que les conclusions de la Conférence internationale Europe-Asie sur les transports (Saint-Pétersbourg, 12-13 mai 1998) devraient être communiquées à la prochaine session du Groupe de travail et contribuer aux enquêtes prévues dans les activités de suivi (ECE/TRANS/125, par. 48).

55. À la même session, le Comité a estimé que, suite à la onzième session du WP.5, une réunion spéciale commune de la CE et de la CEE, proposée par le Groupe de travail (TRANS/WP.5/22, par. 63), devrait continuer à examiner les questions de transport touchant aux liaisons euro-asiatiques, compte tenu, entre autres, des résultats de la Conférence de Saint-Pétersbourg (ECE/TRANS/125, par. 49).

56. À propos de ce point de l'ordre du jour, le Groupe de travail a aussi noté que le Groupe de travail des transports du G-24 avait décidé à sa dernière session (Bruxelles, 2-3 décembre 1997) que la CEE/ONU assumerait la responsabilité générale de suivre le déroulement des activités consécutives à la Conférence d'Helsinki dans le domaine des liaisons euro-asiatiques (point 4 du résumé analytique de la réunion par le Président).

57. Le représentant de la Fédération de Russie a informé le Groupe de travail des résultats de la Conférence internationale Europe-Asie sur les transports, tenue à Saint-Pétersbourg, mentionnant en particulier la déclaration qui avait été adoptée à cette occasion. À ce propos, il a fait référence, entre autres, au rôle crucial des transports dans la promotion du développement économique et social des pays d'Europe et d'Asie et souligné le rôle important joué par la CEE et la CESAP dans le développement des liaisons de transport euro-asiatiques. Il a insisté sur le fait que cette création de liaisons cohérentes et efficaces exigeait l'harmonisation des législations et réglementations nationales avec les accords et conventions de transport internationaux, notamment ceux de la CEE et de la CESAP. Compte tenu des activités menées et des décisions prises jusqu'à présent pour créer des liaisons euro-asiatiques efficaces, la Conférence a adopté une recommandation visant à mettre en place un système de transport euro-asiatique intégré, dans laquelle il est aussi demandé à la CEE et à la CESAP de contribuer aux transports euro-asiatiques en mettant plus encore l'accent sur la coordination.

58. Afin de définir des objectifs plus précis pour l'établissement de liaisons de transport euro-asiatiques efficaces, le Groupe de travail a décidé de convoquer une réunion commune spéciale informelle à laquelle assisteraient des représentants de la CEE, de la CE, de la CESAP et de la Fédération de Russie, ainsi que son Président, et qui aurait pour tâche d'examiner un plan de travail pour la création de liaisons de transport euro-asiatiques.

59. Le représentant de la CE a fait savoir qu'il n'était pas en mesure de dire s'il participerait ou non à cette réunion.

60. Afin de disposer d'une base sûre pour le travail devant être entrepris par la réunion commune, le Groupe de travail a demandé au secrétariat de la CEE de rédiger, avec la coopération du secrétariat de la CESAP, une note indiquant les problèmes rencontrés sur les liaisons de transport euro-asiatiques, compte tenu du prolongement des réseaux internationaux routiers, ferroviaires et de transport combiné (AGR, AGC et AGTC) jusqu'aux pays membres de la CEE en Asie centrale et dans le Caucase. La note contiendra aussi les informations actuellement disponibles sur cette question particulière. Étant donné les études qui y ont déjà été consacrées ailleurs le Groupe de travail a demandé aux gouvernements et aux organisations internationales (en particulier la CE, la CESAP et l'OSJD) de communiquer au secrétariat un exemplaire de leurs études techniques et économiques sur les liaisons euro-asiatiques afin que leurs conclusions puissent être prises en compte dans les travaux de la réunion commune.

ASSISTANCE AUX PAYS EN TRANSITION

Document : TRANS/WP.5/1998/7

61. D'après la documentation susdite, le Groupe de travail a été informé du séminaire sur "la sécurité ferroviaire et le relèvement des vitesses" organisé par la France (Paris, 22-24 septembre 1998), de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI), du Programme spécial pour les économies d'Asie centrale (SPECA), de la Conférence internationale euro-asiatique sur les transports, de la Conférence internationale sur les transports "Transeurasia-98", du déroulement des projets TEM et TER et des activités des conseillers régionaux, ainsi que du fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale CEE/ONU pour l'assistance aux pays en transition (TFACT).

62. Le Groupe de travail a aussi été informé que la France et l'Allemagne envisageaient de tenir au deuxième semestre de 1999 un atelier relatif à "l'échange de données d'expérience sur la programmation des infrastructures et la diffusion des méthodes de programmation dans les pays d'Europe centrale et orientale", qui est mentionné dans la liste des activités d'assistance aux pays en transition (ECE/TRANS/125/Add.1, appendice I, 02.1, o), iii).

63. Le Groupe de travail a en outre tout spécialement prié les pays en transition qui n'avaient pas encore adhéré aux Accords et Conventions CEE relatifs au transport de le faire dès que possible, aux fins de leur intégration dans un système de transport européen harmonisé (TRANS/WP.5/22, par. 54).

64. Enfin, le Groupe de travail a examiné les possibilités d'apporter un soutien financier aux activités d'assistance aux pays en transition et a évoqué le Fonds d'affectation spéciale CEE/ONU pour l'assistance aux pays en transition (TFACT). Il a noté que pour le moment le Fonds ne disposait pas de ressources pour le secteur des transports. Conformément à la décision B (51) de la Commission, le Groupe de travail a invité les gouvernements et les organisations et institutions internationales intéressées à contribuer à ce Fonds et d'informer le secrétariat du type d'assistance qu'ils souhaitaient apporter.

SYSTÈME EUROPÉEN COHÉRENT D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT INTERNATIONAL

Document : TRANS/WP.5/1998/8

65. Conformément aux précédentes décisions du Groupe de travail et du Comité des transports intérieurs, le Groupe de travail a examiné à sa dixième session la question d'une stratégie visant à créer un système européen cohérent d'infrastructures de transport international, sur la base d'un document établi par le secrétariat (TRANS/WP.5/22, par. 64 à 66).

66. À la demande du Groupe de travail, le secrétariat a rédigé une note sur une mise à jour du document TRANS/WP.5/1997/8, indiquant les modifications apportées aux réseaux de transport AGR, AGC et AGTC ainsi que l'état d'avancement des projets TEM et TER (TRANS/WP.5/1998/8).

67. Le Groupe de travail a pris note du document susmentionné et a demandé d'être informé à sa prochaine session des modifications survenues dans l'infrastructure des transports.

68. Au titre de ce point de l'ordre du jour le Groupe de travail a aussi pris note des relations entre son activité et celles d'autres organes subsidiaires du Comité, notamment dans le domaine de l'infrastructure.

ÉTABLISSEMENT D'UN SYSTÈME EUROPÉEN DE BASES DE DONNÉES SUR LES TRANSPORTS

Document : TRANS/WP.5/1998/9

69. À sa dixième session, le Groupe de travail a été informé de l'état d'avancement des bases de données TEM et TER et des activités entreprises par le Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6) relatives à la conception et à la réalisation d'un système européen de bases de données sur les transports (TDS) (TRANS/WP.5/22, par. 67 à 69).

70. Le Groupe de travail a pris note des travaux accomplis en vue de la création d'un système européen de bases de données sur les transports. Il a été décidé que le secrétariat rédigerait une note informelle pour la prochaine session du Groupe de travail, renfermant des informations sur le contenu des bases de données TEM et TER et, afin d'éviter une répétition inutile du travail, une comparaison avec les données analogues que recueillent actuellement les autres organisations internationales.

71. Le Groupe de travail a aussi demandé à être informé à sa prochaine session des progrès accomplis dans la création de ces bases de données.

QUESTIONS RELATIVES AU TRANSPORT EN MÉDITERRANÉE

72. Au cours de leurs dixième et soixantième sessions respectivement le Groupe de travail et le Comité des transports intérieurs ont examiné les questions liées au transport en Méditerranée (TRANS/WP.5/22, par. 71 à 79; ECE/TRANS/125, par. 53 à 59).

a) Liaison permanente Europe-Afrique par le détroit de Gibraltar

Document : E/1997/51

73. Le Groupe de travail et le Comité ont été informés à leurs dixième et soixantième sessions respectivement que, conformément à la résolution 1995/48 du Conseil économique et social, les deux Commissions régionales, la CEE et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), avaient soumis à l'ECOSOC en juillet 1997, comme activité de suivi, un rapport d'évaluation sur les études concernant le projet pour la période 1995-1996 (E/1997/51). Conformément à la résolution 1997/48 de l'ECOSOC les deux Commissions régionales rédigeront un rapport d'évaluation analogue pour 1999.

74. Le Groupe de travail a pris note des travaux menés en vue d'évaluer l'activité relative à la liaison permanente par le détroit de Gibraltar et a demandé à être informé à sa prochaine session des progrès accomplis.

b) Centres d'étude des transports en Méditerranée et Centre de formation dans le domaine des transports

Document : TRANS/WP.5/1998/11

75. Le Directeur du CETMO a présenté les récentes activités du Centre (TRANS/WP.5/1998/11).

76. Il a notamment parlé des travaux du GTMO (Groupe transport en Méditerranée occidentale) et des résultats de l'étude Inframed (sur l'infrastructure des transports dans la région), de la définition d'un réseau multimodal pour la région et de l'organisation d'un séminaire sur le financement de l'infrastructure des transports en Méditerranée (Barcelone, 29-30 octobre 1998), auquel participeraient la Commission européenne, la BEI, la Banque mondiale et tous les pays de la région.

77. Il a aussi souligné les liens de coopération étroits établis avec la Commission européenne en vue de la réalisation de son programme relatif aux transports et de la stratégie de construction du Partenariat euroméditerranéen.

78. En réponse à une demande du Groupe de travail, le Directeur du CETMO a accepté de rendre compte à la prochaine session du WP.5 des résultats du travail accompli par le Centre et de rédiger un rapport intérimaire sur les activités devant être entreprises dans la zone de transport paneuropéenne relative à la Méditerranée.

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1999-2003

Document : TRANS/WP.5/1998/10

79. En examinant le projet de programme de travail, le Groupe de travail a tenu compte des nouvelles directives sur la présentation des activités inscrites au programme de travail du Comité des transports intérieurs, adoptées à sa soixantième session (12-16 janvier 1998) (ECE/TRANS/125, par. 138 à 145), ainsi que de la décision prise par la Commission

à sa cinquante-troisième session (21-23 avril 1998) concernant des "Directives communes pour classer les activités des organes subsidiaires principaux par ordre de priorité" (E/1998/38-E/ECE/1365, par. 29).

80. Faisant allusion à son débat concernant le suivi de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement (voir aussi par. 12 et 13), le Groupe de travail a décidé que l'élément correspondant de son Programme commun d'action (ECE/RCTE/CONF./3/FINAL) serait inclus dans son programme de travail.

81. Il a adopté son programme de travail reproduit dans l'annexe du présent rapport.

ÉLECTION DU BUREAU POUR LES SESSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DE 1999 ET 2000

82. M. W. Dörries (Allemagne) et M. V. Arsenov (Fédération de Russie) ont été élus respectivement Président et Vice-Président pour les sessions du Groupe de travail de 1999 et 2000.

QUESTIONS DIVERSES

a) Date de la prochaine session

83. Le Groupe de travail a noté que sa douzième session était provisoirement fixée du 6 au 8 septembre 1999.

b) Documentation

84. Le Groupe de travail a déploré que la documentation pour la présente session n'était pas arrivée suffisamment tôt dans les capitales pour permettre aux représentants de se préparer comme il convenait pour la réunion. Il a prié le secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.

ADOPTION DU RAPPORT

85. Le Groupe de travail a décidé que le rapport sur sa onzième session serait établi par le Président et le Vice-Président, avec l'aide du secrétariat, pour examen par le Comité des transports intérieurs.

Annexe

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1999-2003

ACTIVITÉ 02.1 : TENDANCES ET ÉCONOMIE DES TRANSPORTS

Examen des tendances générales de l'évolution et de la politique des transports et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports

Priorité : 1

Exposé succinct : Examen des tendances générales de l'évolution des transports et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports, y compris le développement des transports dans la région méditerranéenne et échange d'informations sur ces questions.

Travail à faire : Le Comité et le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) envisageront et entreprendront les activités ci-dessous :

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Étude des aspects économiques des transports et examen annuel de l'évolution des transports compte tenu : i) du processus d'intégration en cours dans la région de la CEE; ii) des processus de réforme en cours dans les pays en transition en suivant l'évolution actuelle du secteur des transports afin de recenser, de promouvoir et de propager les exemples positifs pour le développement des transports. (Projet permanent) **Résultat escompté : rapport annuel sur l'évolution des transports** Priorité : 2
- b) Examen périodique des faits nouveaux importants intervenus dans la politique des transports intérieurs des pays membres de la CEE, afin de rendre plus transparente l'évolution à moyen terme et à long terme des transports. Le Groupe de travail (WP.5) examinera toutes les décisions, d'ordre général ou particulier, récemment prises dans les pays membres, qui devraient avoir des incidences sur l'organisation des transports. (Projet permanent) **Résultat escompté : rapports sur les faits nouveaux dans les transports intérieurs des pays membres (tous les cinq ans); rapport sur la concurrence dans le secteur des transports (1999)** Priorité : 2
- [c) Étude des grandes lignes européennes de trafic sur lesquelles le trafic général et le trafic de transit sont les plus importants, pour contribuer à renforcer les bases de la planification des transports. (Projet permanent)]

N. B. : Les changements ou additions au texte adopté par le Comité des transports intérieurs à sa soixantième session (ECE/TRANS/125/Add.1) sont indiqués en caractères gras; les passages qu'il est proposé de supprimer sont mis entre crochets.

- c) [d] Examen des grandes lignes européennes de trafic en vue d'assurer la desserte des régions périphériques. (Projet permanent) **Résultat escompté : rapport sur l'évolution des transports dans les zones de transport paneuropéennes (1999)** **Priorité : 1**
- d) [e] Examen de l'extension des couloirs de transport paneuropéens en dehors de l'UE et des pays associés à l'UE. (Projet permanent) **Résultat escompté : rapport définissant et évaluant les projets importants dans les couloirs de transport paneuropéens Nos 2, 3, 5 et 9 b) (1999-2000); rapport sur les progrès dans la réalisation des couloirs de transport paneuropéens (1999); rapport sur le projet TINA (évaluation des besoins en infrastructures de transport) (1999); rapport sur les problèmes rencontrés dans l'application, entre autres, des principes d'une économie de marché au secteur des transports intérieurs (1999);** **Priorité : 1**
- e) [f] Étude de la relation réciproque entre les accords en vigueur (AGR, AGC, AGTC) et les projets en cours (TEM, TER) de la CEE/ONU et la procédure de planification du réseau de transport paneuropéen, y compris les liaisons entre l'Europe et l'Asie, afin : **Priorité : 1**
- [de recenser les goulets d'étranglement et les liaisons manquantes;]
- d'indiquer les grands itinéraires internationaux dont il faut envisager la réfection et la modernisation, en définissant des priorités et un calendrier **compte tenu des segments des réseaux affectés par des goulets d'étranglement et des liaisons manquantes;**
- d'évaluer le coût de ce plan d'infrastructure et de faire des suggestions pour son financement. (Projet permanent) **Résultat escompté : rapport annuel sur un système européen cohérent d'infrastructures de transport international, rapport sur les liaisons de transport Europe-Asie (1999), rapport sur les goulets d'étranglement sur le réseau de chemin de fer transeuropéen (TER) (1999)**
- f) [i] Collecte de données sur les investissements dans les infrastructures de transport et étude des incidences des progrès de la répartition modale sur ces infrastructures, en tenant particulièrement compte des coûts externes, afin de faire ressortir l'interaction entre infrastructure et développement modal. (Projet permanent) **Priorité : 1**
- g) [l] Transport 2000 en Europe centrale et orientale. Examen de questions spécifiques liées à la situation des transports en Europe centrale et orientale, afin d'améliorer les transports dans les pays en transition. (Projet permanent) **Résultat escompté : rapport annuel sur la mise au point d'un système de banque de données dans les pays en transition** **Priorité : 3**

- h) [o] Activités d'assistance aux pays en transition relatives à l'adaptation institutionnelle de l'administration d'État et des entreprises de transport à l'économie de marché 1/. (Projet permanent) **Résultat escompté : rapport annuel sur l'assistance aux pays en transition; rapport sur la progression accomplie vers une économie de marché dans le secteur des transports des pays en transition (1999)** **Priorité : 1**
- [p] [Fourniture d'une assistance aux pays en transition avec les ressources du Fonds d'affectation spéciale CEE/ONU pour l'assistance aux pays en transition. (Projet permanent)]
- [k] [Assistance aux pays d'Europe centrale et orientale pour les aider à créer un système de banque de données, afin de jeter les bases de la planification des transports. (Projet permanent)] **a)**
- i) [q] Renforcement de la coopération avec les centres méditerranéens d'études et de formation en matière de transport, dont les résultats seront soumis au Comité pour que tous les pays de la CEE puissent bénéficier des activités menées à bien **y compris l'organisation d'ateliers**. (Projet permanent) **Résultat escompté : rapport annuel sur les activités des centres d'études et de formation** **Priorité : 2**
- j) [r] Promotion des accords internationaux en matière de transport en vue de permettre aux pays méditerranéens, en particulier, d'y adhérer. (Projet permanent) **Priorité : 3**
- [s] [Établissement d'une brève liste d'ateliers en vue de promouvoir la coopération dans la région méditerranéenne. (Projet permanent)]
- k) [t] Information sur les études concernant l'établissement d'une liaison permanente entre l'Europe et l'Afrique par le détroit de Gibraltar. (Projet permanent) **Résultat escompté : rapport annuel sur l'état d'avancement de l'analyse de la liaison permanente Europe/Afrique par le détroit de Gibraltar** **Priorité : 3**

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- [g] [Étude d'itinéraires de remplacement et d'éléments de complémentarité modale pour la programmation des infrastructures (élaboration de scénarios). (1998)]
- [h] [Collecte de données en vue de l'établissement de cartes de la densité du trafic et représentation des flux de trafic pays par pays. (1998)]
- [j] [Étude des problèmes de desserte et des liaisons avec les pays périphériques, afin d'analyser la relation entre régionalisme et politique des transports. (1998)]

1/ Une liste d'activités détaillée est reproduite dans l'appendice 1.

- [m] [Établissement d'indicateurs dans le secteur des transports permettant de suivre l'évolution des pays en transition vers une économie de marché. (1998)]
- 1) [n] Examiner l'incidence des mesures réglementaires dans le secteur des transports en vue de déterminer la nécessité d'une infrastructure de transport et d'étudier des aspects particuliers dans les nouveaux États indépendants (NEI). [(1998)] **Résultat escompté : rapport sur les mesures réglementaires dans les transports des NEI (2000)** **Priorité : 1**
- m) Comme suite à la Conférence sur les transports et l'environnement : conception et réalisation de programmes visant à créer des réseaux attrayants, en prenant en compte des éléments tels que l'intermodalité, l'interopérabilité et l'utilisation de véhicules respectueux de l'environnement 1/

1/ En plus de l'élément ci-dessus, le Groupe de travail souhaite être associé aux activités relatives aux transports et à l'environnement, notamment en ce qui concerne la mise au point de méthodes communes pour la création de bases de données, la mise en oeuvre de programmes scientifiques, l'assistance aux pays en transition, la formulation de directives sur l'environnement, les coûts externes et l'analyse des questions liées à la protection des zones sensibles (voir aussi les éléments I c), d), g), h); III e); IV c), f) du Programme commun d'action (ECE/RCTE/CONF./3/FINAL)).

APPENDICE I AU PROGRAMME DE TRAVAIL

LISTE DES ACTIVITÉS D'ASSISTANCE AUX PAYS EN TRANSITION

ACTIVITÉ 02.1 : TENDANCES ET ÉCONOMIE DES TRANSPORTS

...

02.1.1 Examen des tendances générales du développement des transports et des politiques de transport et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports

Priorité : 1

...

- h) [o)] Activités d'assistance aux pays en transition relatives à l'adaptation institutionnelle de l'administration d'État et des entreprises de transport à l'économie de marché.
- i) Planification stratégique du développement des transports;
 - ii) Instruments de planification de l'infrastructure des transports;
 - iii) Échange de données d'expérience sur la programmation des infrastructures et la diffusion des méthodes de programmation dans les pays d'Europe centrale et orientale (France, Allemagne, [1998] (1999));
 - iv) Amélioration des statistiques et des techniques statistiques dans les transports pour les pays en transition;
 - v) Rédaction, et évaluation par des experts, d'une nouvelle législation propre à chaque mode de transport, tenant compte des questions d'environnement et de sécurité (ateliers et études d'experts en mission de courte durée);
 - vi) Réglementation et contrôle, par l'État, de l'économie de marché - rôle du Ministère des transports (ateliers) (Fédération de Russie);
 - vii) Facilitation des transports internationaux par route, rail et voie navigable (TIR, facilitation des formalités douanières, franchissement des frontières) (séminaire/atelier);
 - viii) Privatisation du secteur des transports (route et rail) et solution des problèmes consécutifs à la privatisation, y compris par une formation à la gestion commerciale (Fédération de Russie);
 - ix) Fonds routiers et redevances payables par les usagers de la route (études/ateliers);

- x) Évaluation des prix et du coût des opérations de transport ferroviaire nationales et internationales;
- xi) Possibilités et techniques de financement de l'investissement ferroviaire dans les pays en transition;
- xii) Amélioration de la gestion ferroviaire en séparant infrastructure et exploitation ferroviaires;
- xiii) Conditions d'une meilleure compétitivité des chemins de fer (Pologne);
- xiv) Difficultés d'ordre administratif et technique rencontrées au passage des frontières dans le trafic ferroviaire international;
- xv) Coopération internationale entre les compagnies de chemin de fer pour la mise en place d'un transport ferroviaire international concurrentiel;
- xvi) Problèmes liés à la constitution d'un marché unifié de la navigation intérieure en Europe (Autriche);
- xvii) Modernisation de l'infrastructure des voies de navigation intérieure et amélioration des opérations portuaires comme moyen d'intégrer les pays en transition au marché paneuropéen de la navigation intérieure (Roumanie);
- xviii) Transport multimodal (Fédération de Russie);
- xix) Transport et environnement (Fédération de Russie);
- xx) Transport des marchandises dangereuses et des denrées périssables, par mode (séminaire/atelier);
- xxi) Incorporation de nouvelles sources de données sur la circulation et les courants commerciaux internationaux, notamment celles du CETIR (BERD), dans les projets TEM et TER afin de renforcer leur capacité de collecte de données;
- xxii) Renforcement des activités de formation à la gestion des transports dans le cadre des projets TEM et TER et ouverture de ces activités aux nouveaux États membres de la CEE (sous réserve de l'approbation des organes responsables des projets).
